



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
18 SEPTEMBRE 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le douze septembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Sylvie PORRY à Fabienne RAMOND, François BERGA à Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-106	Ressources Humaines Ouvertures et fermetures de postes – modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2024
-----------------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L1313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4 septembre 2024 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes au 1^{er} octobre 2024 suite notamment aux avancements de grade pour l'année 2024.

EMPLOIS A CREER :

FILIERE ADMINISTRATIF

- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (31h30 semaine)
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet

EMPLOIS A SUPPRIMER :

FILIERE ADMINISTRATIF

- 1 emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe à temps complet
- 1 emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 2 emplois de Rédacteur à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet
- 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet (25h30 semaine)
- 1 emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet (25h00 semaine)

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi de Technicien Principal 1^{ère} Classe à temps complet
- 1 emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe à temps complet
- 4 emplois d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (28h00 semaine)

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de postes décrites ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1^{er} octobre 2024
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

TABLEAU DES EFFECTIFS

au 1er Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240918-DB_2024_106-DE



Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	5	4	0	1	0
	B	9	9	0	0	0
	C	27	22	1	4	1
TOTAL ADMINISTRATIVE		41	35	1	5	1
Technique	A	2	1	0	1	0
	B	4	2	2	0	0
	C	71	50	14	7	8
TOTAL TECHNIQUE		77	53	16	8	8
Culturelle	B	10	1	9	0	9
	C	2	0	1	1	0
TOTAL CULTURELLE		12	1	10	1	9
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
TOTAL SOCIALE ANIMATION		3	3	0	0	0
Police	B	1	1	0	0	0
	C	6	6	0	0	0
TOTAL POLICE		7	7	0	0	0
TOTAUX		140	99	27	14	18

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240918-DB_2024_106-DE